

## TERMES DE REFERENCES :

### **Consultance pour une évaluation à mi-parcours du projet « Renforcement de l'Autonomisation Économique des Jeunes dans les zones à fort départ Kayes et Ségou »**

**Titre du poste :** Consultant(e) National (e) pour une évaluation à mi-parcours du projet Renforcement de l'Autonomisation Économique des Jeunes dans les zones à fort départ Kayes et Ségou.

**Organisation :** Organisation internationale pour les migrations (OIM)

**Référence Code :** CT-25-ML-2023

**Nombre de poste :** 1

**Basé à :** Bamako avec des déplacements dans les régions du Mali (Kayes et Ségou)

**Délai prévu pour l'achèvement de la consultation :** Deux (2) mois

**Date d'embauche :** immédiatement

#### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En tant qu'agence des Nations Unies pour les migrations, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) pose le principe selon lequel les migrations s'effectuant en bon ordre et dans le respect de la dignité humaine sont bénéfiques aux migrants et à la société.

L'OIM au Mali compte plusieurs projets actifs, menés par plus de 180 staffs disséminés à Bamako, Kayes, Mopti, Gao et Tombouctou. Ces projets couvrent les thématiques de protection des migrants, l'assistance au retour volontaire et à la réintégration, la gestion des urgences humanitaires, la stabilisation des communautés, la lutte contre la traite des personnes et la gestion des frontières.

En appui au mandat de l'OIM, les activités de l'équipe de Gouvernance Migratoire au Mali visent à soutenir le Gouvernement du Mali dans le renforcement de la gouvernance migratoire, en facilitant l'appropriation des objectifs clés liés aux cadres stratégiques intergouvernementaux et nationaux (Pacte Mondial sur les Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières et Politique Nationale des Migrations du Mali). Suivant la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016 qui souligne que « les avantages et les possibilités associés à des migrations régulières, sûres et ordonnées sont considérables et généralement sous-estimés », les gouvernements ont décidé d'envisager « d'ouvrir la voie à des migrations sûres, ordonnées et régulières, notamment, selon les cas, grâce à la création d'emplois, à la mobilité de la main-d'œuvre à tous les niveaux de compétence, à la migration circulaire, au regroupement familial et à des possibilités offertes dans le domaine éducatif ».

Dans le cadre de son appui aux autorités Maliennes avec le projet « **Renforcement de l'autonomisation économique des jeunes dans les zones à fort départ Kayes et Ségou** », financé par l'Agence Italienne pour

la coopération au développement, l'OIM s'engage par conséquent à promouvoir le développement des compétences et les activités entrepreneuriales dans les deux régions, permettant ainsi l'autonomisation sociale et économique des jeunes.

En raison des profils de compétences précaires et du contexte d'emploi défavorable auxquels sont confrontés les jeunes, les deux régions de Kayes et Ségou figurent parmi les principales zones d'origine des jeunes migrants irréguliers du Mali. Néanmoins les niveaux de compétences des jeunes sont en moyenne faibles (généralement 7 Maliens en âge de travailler sur 10 n'ont pas d'éducation), ils ont au plus terminé l'enseignement primaire (82% pour Kayes et 85% pour Ségou) et n'ont reçu aucune formation professionnelle. Ceci est problématique car les preuves montrent que l'assistance sous forme de formation professionnelle et de promotion de l'entrepreneuriat offre des opportunités locales et réduit ainsi l'intention de migrer (irrégulièrement).

L'objectif général du projet est de créer des moyens de subsistance viables et des compétences pour les jeunes comme alternative à la migration irrégulière en augmentant l'accès aux opportunités d'emploi et aux activités génératrices de revenus dans les zones de départ élevé dans les régions de Kayes et de Ségou. Grâce à un soutien ciblé de la part des partenaires, le projet atteindra son objectif en travaillant sur trois composantes :

- (i) l'accès aux formations professionnelles et aux programmes d'insertion professionnelle,
- (ii) le renforcement des capacités de développement et de gestion des entreprises,
- (iii) l'accès à des informations et des conseils efficaces sur le travail et les opportunités de migration sûre.

**Résultat 1** : Les jeunes ont un accès accru aux compétences professionnelles et peuvent bénéficier de programmes d'insertion professionnelle

- Produit 1.1 : Formation professionnelle adaptée aux besoins du marché du travail et des jeunes.
- Produit 1.2 : Programmes d'insertion de travail et d'apprentissage.

**Résultat 2** : Les capacités des jeunes en matière de développement d'entreprise et de gestion de projets d'entreprise sont renforcées grâce à des opportunités d'entrepreneuriat.

- Produit 2.1 : Formation en entrepreneuriat et développement de projets d'entreprises.
- Produit 2.2 : Les projets d'entreprise des jeunes sont renforcés.

**Résultat 3** : Les jeunes ont accès à des informations et à des conseils efficaces sur les opportunités de travail et de migration sûre et régulière.

- Produit 3.1 : Les capacités du centre de transit à Kayes sont renforcées.

- Produit 3.2 : Les capacités des filières régionales de l’APEJ et ANPE relatif aux conseils sur les opportunités de la migration de main d’œuvre sont renforcés.

Après une année d’exécution, il était nécessaire de conduire une évaluation à mi-parcours en vue de dresser une analyse critique des résultats obtenus, de tirer des leçons de la mise en œuvre et de capitaliser sur les bonnes pratiques à mi-parcours pour adresser la seconde phase.

Les présents Termes de Références (TDR) sont élaborés pour guider la conduite de cette évaluation à mi-parcours.

### **OBJECTIFS DE L’EVALUATION :**

Une évaluation à mi-parcours est prévue pour mesurer le niveau de mise en œuvre et apprécier les résultats atteints par l’intervention à ce jour avec un focus sur les bonnes pratiques ainsi que les leçons à tirer de son exécution à Kayes et Ségou.

Le choix d’une évaluation indépendante a été privilégié afin de contribuer à assurer l’impartialité et la crédibilité du processus.

Les objectifs spécifiques de l’évaluation sont de :

- Apprécier la pertinence du projet par rapport aux besoins et priorités dans les régions de Kayes et Ségou en matière de création des moyens de subsistance viables et des compétences pour les jeunes comme alternative à la migration irrégulière ;
- Examiner la stratégie de mise en œuvre adoptée, notamment le fonctionnement des mécanismes de gestion du projet et l’implication des parties prenantes, parmi lesquels les bénéficiaires ;
- Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité, son efficience, ainsi que la qualité des résultats obtenus à ce jour ;
- Documenter les succès ou pas (et pourquoi) et les résultats importants qui n’ont pas été atteints (et pourquoi) pendant la mise en œuvre de cette phase du projet ;
- Tirer les leçons de la mise en œuvre de ce projet ;
- Identifier les facteurs favorables ou défavorables à la conception, à la mise en œuvre et au suivi et évaluation du projet et faire des recommandations pour la mise en œuvre efficace des activités restantes ;
- Analyser les aspects catalytiques des interventions, les atouts et les contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre du projet à ce stade, dégager les bonnes pratiques ainsi que les leçons à tirer de l’expérience et faire des recommandations pour la continuité des activités dans les zones ;
- Evaluer l’impact de la situation politique et diplomatique sur la mise en œuvre du projet à mi-parcours.

Les résultats et les recommandations de l’évaluation seront principalement utiles à la Mission de l’OIM au Mali et au gouvernement du Mali. En particulier, il est attendu de cette évaluation à mi-parcours des recommandations et des orientations qui permettront d’optimiser les prochaines interventions.

### **Portée de l’évaluation**

Compte tenu de ses objectifs en tant que processus d'apprentissage mais aussi de décision, l'évaluation à mi-parcours couvrira notamment les aspects suivants :

- La conception du projet ;
- Les mécanismes de coordination (à différents niveaux) ;
- Les stratégies de mise en œuvre et de suivi ;
- Les mécanismes d'implication des Gouvernements, des autorités locales et des communautés ;
- La pérennisation des réalisations ;
- Le rapportage.

L'évaluation à mi-parcours devra prendre en compte la totalité des résultats, depuis le lancement du projet le 15 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2023.

### Critères et questions de l'évaluation

L'évaluation se basera sur les critères standards d'évaluation définis par l'OCDE/CAD.

Aussi, cet exercice stratégique sera conduit en prenant en compte une approche axée sur les droits humains et l'égalité des genres. Les principales questions d'évaluation (non exhaustives<sup>1</sup>) en lien avec les critères retenus, auxquelles l'évaluation devra apporter des réponses, sont les suivantes :

Critères	Questions
<b>a. Pertinence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que les objectifs du projet répondaient aux priorités nationales et aux attentes des communautés bénéficiaires en termes de l'insertion professionnelle ?</li> <li>• Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté à l'évolution de son environnement, notamment sur le plan politique et sécuritaire et quelles stratégies d'atténuation des risques ont-elles été mises en place ?</li> <li>• L'intervention était-elle bien formulée (Cadre de résultats, analyse des risques, etc.) pour répondre aux besoins des bénéficiaires ?</li> <li>• Y a-t-il des risques majeurs qui n'ont pas été pris en considération par les équipes du projet ?</li> </ul>
<b>b. Efficacité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure les résultats escomptés à ce stade du projet ont-ils été atteints ?</li> <li>• Quels sont les facteurs externes majeurs qui ont influencé (positivement et/ou négativement) l'atteinte des résultats attendus (y compris en termes de synergies) ?</li> <li>• Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses meilleures performances ? Pourquoi ? Quels ont été les facteurs facilitants ? Comment renforcer ces résultats ?</li> <li>• Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré ses moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ? Comment pourraient-ils être levés ?</li> </ul>

<sup>1</sup> Les critères et les questions d'évaluation pourront être révisés lors de l'étape de démarrage de l'évaluation.

Critères	Questions
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la mise en œuvre du projet ?</li> <li>• Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté aux conditions extérieures changeantes telles que la sécurité afin de garantir l'atteinte des résultats ?</li> <li>• Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de suivi à tous les niveaux ont-ils été mis en place, ont été fonctionnels, et ont joué effectivement leur rôle ?</li> </ul>
<b>c. Efficience</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les financements mobilisés pour le projet étaient-ils suffisants pour la réalisation de toutes les activités et l'atteinte des résultats escomptés ?</li> <li>• Dans quelle mesure les mécanismes mis en place ont permis d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, accroître les synergies et la complémentarité dans l'action ?</li> <li>• Dans quelle mesure le projet a été mis en œuvre dans les délais impartis ?</li> <li>• Dans quelle mesure les activités ont été mises en œuvre de la façon la plus efficiente, y compris à travers la sélection des partenaires de mise en œuvre, comparée à des alternatives possibles expérimentées dans le cadre d'autres projets ?</li> <li>• Dans quelle mesure les systèmes de Suivi &amp; Evaluation utilisés ont-ils permis d'assurer une gestion efficiente du projet ?</li> </ul>
<b>d. Durabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel a été le degré d'implication et d'appropriation du projet par les bénéficiaires, notamment les communautés et les services techniques gouvernementaux aux différentes étapes du projet (conception, réalisation et suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité) ? Quelles ont été les stratégies mises en œuvre ?</li> <li>• Existe-t-il des risques structurels, sociaux, politiques ou sécuritaires pouvant menacer la durabilité des résultats du projet ?</li> <li>• Dans quelle mesure les enseignements tirés ont-ils été en permanence documentés et diffusés auprès des parties intéressées ?</li> <li>• Quelles sont les stratégies et mécanismes envisagées pour assurer la valorisation, la réplication ou l'extension des résultats atteints ?</li> <li>• Quels ont été les principaux effets catalytiques (financiers ou autres) du projet ?</li> <li>• Quelles mesures pourraient être adoptées pour renforcer les stratégies de désengagement et la durabilité ?</li> </ul>
<b>e. Cohérence</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Cohérence interne</i> : dans quelle mesure le projet a-t-il créé des synergies et des liens avec d'autres interventions mises en œuvre par d'autres unités de l'OIM Mali ainsi que par d'autres agences des Nations Unies ?</li> <li>• <i>Cohérence externe</i> : dans quelle mesure le projet a-t-il créé des synergies et des liens entre les interventions, stratégies et politiques</li> </ul>

Critères	Questions
	des gouvernements, des communautés et des donateurs dans cette thématique ?
<b>f. Impact</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels ont été les effets positifs/négatifs et souhaités/non souhaités produits par le projet ?</li> <li>• L'impact provient-il des activités du projet, de facteurs externes ou des deux ?</li> <li>• Le projet a-t-il pris des mesures en temps opportun pour atténuer les effets négatifs imprévus ?</li> </ul>
<b>g. Genre et droits humains</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des jeunes et aux approches fondées sur les droits humains ?</li> <li>• Dans quelle mesure la dimension genre a-t-elle été intégrée dans le cycle du projet et plus particulièrement dans les étapes de formulation, planification, mise en œuvre, suivi et rapportage ?</li> <li>• Si les groupes cibles ont subi des effets négatifs non prévus, les responsables du projet ont-ils pris les mesures appropriées ?</li> <li>• Les données collectées sont-elles désagrégées de manière appropriée (par exemple, par âge, handicap, déplacement, origine ethnique, sexe, nationalité, statut migratoire) ?</li> </ul>

## METHODOLOGIE

L'évaluation à mi-parcours sera menée par un évaluateur indépendant. L'évaluation utilisera un mélange de méthodes de collecte de données quantitatives et qualitatives mais aussi l'observation directe, à travers notamment des visites de sites d'interventions du projet (si les conditions sécuritaires et sanitaires le permettent) pour répondre aux questions de l'évaluation. Afin d'enrichir son analyse et de disposer d'informations fiables, l'évaluateur devra aussi trianguler les données disponibles issues de multiples sources. La méthodologie suggérée pour l'évaluation peut inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- **Examen documentaire** : de la documentation du projet, y compris le document de projet, les rapports d'enquête dans les pays ciblés, les rapports narratifs d'avancement, les rapports financiers, etc. L'OIM Mali fournira tous les documents relatifs au projet au début de l'évaluation.
- **Entretiens avec les principales parties prenantes du projet** : y compris le personnel clé du projet, le donateur, les autorités nationales, régionales et locales dans les pays couverts, les représentants des communautés cibles, tout partenaire de mise en œuvre, etc.

La conception de l'approche méthodologique de l'évaluation à mi-parcours, partie intégrante du rapport de démarrage, sera entreprise par l'Évaluateur en consultation avec le responsable de l'évaluation au cours de la phase initiale de l'évaluation.

La méthodologie d'évaluation à mi-parcours prendra en considération les différentes méthodes de collecte de données : revue documentaire, entretiens, observation directe etc. qui permettent d'assurer une complémentarité dans le traitement et l'analyse des informations, et d'éviter ainsi les assertions.

### ETHIQUE, NORMES ET STANDARDS POUR L'ÉVALUATION

L'évaluation à mi-parcours sera menée conformément aux normes et standards d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'Évaluation (GNUE). Les normes et standards du GNUE seront également un élément clé du système de gestion de la qualité de la présente évaluation.

L'évaluation sera également menée conformément aux principes de protection des données de l'OIM.

### LIVRABLES

Il est attendu de l'évaluateur qu'il développe et soumette les livrables suivants :

- **Un rapport de démarrage** : comprenant les questions d'évaluation révisées, un calendrier détaillé d'évaluation, une matrice d'évaluation, l'approche d'évaluation proposée et les outils de collecte de données. Il doit être soumis au responsable de l'évaluation pour examen et commentaires après la réunion de lancement de l'évaluation.
- **Une présentation** : au responsable de l'évaluation, décrivant les premiers résultats de l'évaluation.
- **Un projet de rapport d'évaluation** : à soumettre au responsable de l'évaluation pour examen et commentaires. Le responsable de l'évaluation sollicitera et consolidera les commentaires sur le projet de rapport de la part de toutes les parties prenantes concernées et les transmettra à l'évaluateur.
- **Un rapport d'évaluation final** : suivant le modèle de l'OIM pour les rapports d'évaluation finaux et intégrant les commentaires transmis par le responsable de l'évaluation sur le projet de rapport.
- **Un résumé d'évaluation de deux pages** : pour résumer les principaux résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation. Le résumé d'évaluation doit suivre le modèle de l'OIM.

L'évaluateur préparera également la première version de la matrice de suivi de la réponse du Management aux principales recommandations et conclusions de l'évaluation.

### DUREE DE LA MISSION

L'évaluation de mi-parcours devrait se dérouler sur 60 jours, à partir de la réunion de lancement qui se tiendra au cours du mois de janvier 2024, selon le calendrier provisoire suivant :

### IV. MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement est conditionné à l'appréciation des livrables par l'Officier de Projet de l'OIM Mali (en étroite collaboration avec l'équipe projet et M&E), suivant les modalités suivantes :

ETAPE	TRANCHE (en %)	REMARQUES
Après la validation du rapport de démarrage	70	Le rapport comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Méthodologie proposée et les outils de collecte de données ;</li> <li>- Une liste de sources de données existantes pour informer les indicateurs ;</li> </ul>

		- Un calendrier détaillé pour l'évaluation.
Après validation du rapport final détaillé de l'étude de base et présentation des résultats	30	Le rapport final comprend toutes les analyses effectuées ; une liste de sources consultées ; des suggestions/contributions si nécessaire au cadre de résultat du projet.

## V. QUALIFICATIONS ET EXPÉRIENCES

- Master ou équivalent en Sciences de l'éducation, sociologie, sciences politiques, suivi évaluation ou tout autre domaine pertinent ;
- Expérience professionnelle de 5 ans minimums sur les méthodes de recherche, des outils de suivi et d'évaluation, de l'élaboration de rapports, du développement et de l'analyse et de la collecte, de la communication de données dans le domaine de la formation et l'insertion professionnelle ;
- Expérience dans le domaine de la formation professionnelle.
- Niveau élevé de maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, PowerPoint) ;
- Bonne connaissance des zones de Kayes et Ségou ;
- Excellente capacité de rédaction en Français ;
- Maîtrise des langues locales sera un atout ;
- Capacité à travailler de façon autonome avec des délais serrés.

## VI. DUREÉ DU CONTRAT DE CONSULTANCE :

La durée du contrat de consultance est de 8 semaines, à partir de la date de signature du contrat. Date de début souhaitée : janvier 2024.

## VII. INSTRUCTIONS DE SOUMISSION :

### • Composition du dossier

Les candidats devront soumettre un dossier complet incluant :

- **Un CV détaillé**, décrivant l'expertise et l'expérience du Consultant dans le sujet de ces Termes de Référence, notamment les points mentionnés dans la section antérieure (**qualifications et expériences**) ;
- **Une offre financière** ;
- **Trois références professionnelles**

### • Date et procédure de soumission de votre dossier :





Tous les dossiers de candidatures avec les documents énumérés ci-dessus scannés et joints doivent être envoyés en version électronique à [iommaliapplications@iom.int](mailto:iommaliapplications@iom.int) au plus tard le **27 décembre 2023**, en mentionnant la référence du poste en **objet : CT-25-ML-2023**.

NB : Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.